Réf. Farde e-Assemblées : 2485819

N° OJ : **39**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/09/2022

Objet : Charte Ville amie de la démence.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant que la charte Ville Amie Démence encourage les autorités signataires à s'engager en faveur de l'inclusion des personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, au sein de leur commune;

A travers la signature de cette charte, l'autorité signataire démontre son ouverture, son intérêt et son engagement très concrets et pratiques en faveur de la qualité de vie de ces personnes;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : le texte de la Charte Ville Amie Démence est adopté.

Annexes :

Charte FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)